

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 18.1
Chrono 15982

Rapporteur : Madame Maty DIOUF

Service : DGA Cohésion Sociale, Santé, Solidarités et Habitat

**Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : Attribution de subventions aux associations relevant du domaine des droits des femmes et de la lutte contre les discriminations au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, et L.2121-29,

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 20 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 modifié par l'article 165 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier,

Vu la loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 98,

Vu le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 relatif aux obligations pour les associations et les fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,

Vu la délibération n°1.3 du Conseil municipal du 21 janvier 2022 relative au contrat d'engagement républicain à destination des associations et des fondations bénéficiant d'aides directes ou indirectes de la ville de Nice,

Vu la délibération 3.1 du Conseil municipal du 4 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Nice,

Considérant les demandes de subventions déposées par cinq associations mobilisées pour l'accès aux Droits des Femmes, pour l'égalité femmes-hommes et dans la lutte contre toute forme de discrimination et les violences faites aux femmes,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 18.1
Chrono 15982

Rapporteur : Madame Maty DIOUF

Service : DGA Cohésion Sociale, Santé, Solidarités et Habitat

**Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : Attribution de subventions aux associations relevant du domaine des droits des femmes et de la lutte contre les discriminations au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Considérant que les actions conduites par l'ensemble de ces associations ne se substituent pas à celles de la Ville en matière sociale mais s'inscrivent dans une démarche complémentaire,

Considérant l'intérêt communal de soutenir les actions d'aide sociale proposées par ces associations au profit des personnes en difficulté sur le territoire de la ville de Nice,

Considérant que pour l'attribution de certaines subventions, il y a lieu de conclure une convention d'objectifs,

Considérant que la communication par les associations de documents comptables, fiscaux, sociaux et autres complémentaires demandés dans les conventions d'objectifs pour les associations concernées, ainsi que les rapports d'activités requis par l'administration au titre de l'évaluation de leurs actions, est une condition sine qua non à l'octroi de la subvention,

Considérant que la ville de Nice se réserve le droit, en cas de non-production desdits justificatifs, de demander le reversement de la subvention perçue, que les associations soient soumises ou non-soumises à convention,

Considérant qu'il y a lieu d'affirmer le soutien de la ville de Nice en accordant à ces associations une aide financière globale d'un montant de 15 000 € au titre de l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. approuver la participation financière de la ville de Nice pour un montant global de 15 000 € pour l'exercice budgétaire 2022 au profit de cinq associations afin d'apporter un soutien à leurs actions menées, pour certaines, dans le cadre d'une convention,**
- 2. approuver les termes des conventions d'objectifs à intervenir avec les associations Accueil Femmes Solidarité et le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles des Alpes-Maritimes des Alpes-Maritimes,**

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 18.1
Chrono 15982Rapporteur : Madame Maty DIOUFService : DGA Cohésion Sociale, Santé, Solidarités et HabitatCommission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALEObjet : Attribution de subventions aux associations relevant du domaine des droits des femmes et de la lutte contre les discriminations au titre de l'exercice budgétaire 2022.

3. autoriser pour l'exercice 2022, la répartition et le versement de la subvention de 15 000 euros entre les associations concernées relevant du domaine des Droits des Femmes comme indiqué dans le tableau ci-dessous détaillé à prélever sur le chapitre 65, sous compte 6574, fonction 630001, code service TB000 :

FONCTIONNEMENT : ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS			
NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES	NUMERO	MONTANT DE LA SUBVENTION
Accueil Femmes Solidarité	Prévention, aide et soutien aux femmes victimes de violences conjugales. Soutien psychologique, soutien à la parentalité, animations enfants.	Compte : 65748602 Fonction : 630001	2 500 €
C.I.D.F.F. 06 Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles des Alpes-Maritimes	-Informé et favoriser l'accès au Droit pour les femmes et le public en général. -Lutter contre les discriminations et l'exclusion. -Lutter contre les formes de violences faites aux femmes. -Veiller au respect de l'égalité femmes/hommes.	Compte : 65748611 Fonction : 630001	8 000 €
SOUS-TOTAL			10 500 €
FONCTIONNEMENT : ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS			
Association des Femmes Sénégalaises	L'association a pour but de promouvoir les droits des femmes, lutter contre les discriminations, mener des actions humanitaires, et tisser du lien social en proposant notamment des activités culturelles, de loisirs et sportives.	Compte : 65749661 Fonction : 630001	1 500 €

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 18.1
Chrono 15982Rapporteur : Madame Maty DIOUFService : DGA Cohésion Sociale, Santé, Solidarités et HabitatCommission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALEObjet : Attribution de subventions aux associations relevant du domaine des droits des femmes et de la lutte contre les discriminations au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Nouv'Elles	Lutter contre les discriminations et le sexisme, pour plus de mixité, tout en privilégiant le dialogue hommes/femmes. Organisation d'évènements sur le territoire de la ville de Nice (conférences, ateliers, rencontres sportives, culturelles et professionnelles...)	Compte : 65749531 Fonction : 630001	1 500 €
Solidarité Camerounaise (SOCAM)	L'association a pour but de rassembler, de développer l'entraide et la solidarité entre les ressortissants Camerounais de la Côte d'Azur. Présence lors de manifestations associatives et caritatives sur le territoire niçois notamment dans le cadre de la Journée Internationale de la Femme et de la Journée du Mieux Vivre Ensemble.	Compte : 65748893 Fonction : 630001	1 500 €
SOUS-TOTAL			4 500 €
TOTAL			15 000 €

4. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,

Monsieur Marc CONCAS ne prend pas part au vote.